

Metz, le 9 septembre 2025

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

Affaire suivie par : Patricia DI LORETO  
Tél : 03 87 24 31 29  
E-mail : [patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr](mailto:patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr)

Monsieur le Directeur de la Société GEO EST  
INGENIERIE GEOTECHNIQUE

A l'attention de Monsieur M. HOSSEINI

**OBJET :** Dossier de déclaration de forage SNCF à 57930 MITTERSHEIM - Courrier de recevabilité

**RÉF. :** DIOTA-250429-091901-781-003

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif au :

➤ **Forage d'une profondeur de 20 mètres, pour le compte de la SNCF, à 57930 MITTERSHEIM**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 29/04/2025 sous les références administratives suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 29/04/2025, complété le 08/09/2025
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : DIOTA-250429-091901-781-003
- Dossier réalisé par : GEO EST - 91600 SAVIGNY SUR ORGE

j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Le forage est destiné à l'installation d'un piézomètre pour reconnaissance géologique et sondages géotechniques, dans le cadre du projet de régénération du pont-rail SNCF, sur une parcelle SNCF, située à MITTERSHEIM.

Suite à la réception de l'ensemble des pièces ou informations requises, je vous indique qu'en l'absence d'opposition, l'opération projetée pourra être entreprise à réception du présent courrier de recevabilité.

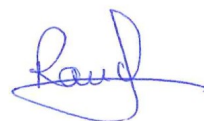
Les copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de MITTERSHEIM, où cette opération doit être réalisée, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture

de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant et par les tiers durant un délai de deux mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Rauch', with a stylized flourish at the end.

Carine RAUCH

---

Copie par mail à :

- SNCF Réseau – 15 rue des Francs Bourgeois – 67 000 Strasbourg  
A l'attention de Mme M. PEREZ
- Monsieur le Maire de la commune de MITTERSHEIM
- Monsieur le Responsable de la Délégation Territoriale de Sarrebourg

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)